

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 16 JUILLET 2026

Délibération N° 2026-21

Nombre de membres	Votes
En exercice : 22	Pour : 20
Présents : 18	Contre : 0
Représentés : 2	Abstentions : 0
Votants : 20	

L'an deux mille vingt-six et le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Varilhes sous la Présidence de Madame Martine ESTEBAN.

Date de la convocation : 07 juillet 2026

Étaient présents :

- Membres titulaires : Martine ESTEBAN, Serge VILLEROUX, Nathalie AURIAC, Alain SUTRA, Géraldine PONS, Gérard LEGRAND, Jérôme MATEOS, Nathalie CANAL, Michel DOUSSAT, Richard DE MERITENS DE VILLENEUVE, Carole MAURETTE, Valérie SURCIN, Florent PAULY, Monique BORDES
- Membres suppléants remplaçant les titulaires absents : François TOULIS, Pierre VILLE, Anthony CROUZET, Mathilde DERRAMOND
- Représentés par un membre du Conseil d'Administration ayant reçu pouvoir :
Jean DOUSSAIN donne pouvoir à Nathalie AURIAC
Marc SANCHEZ donne pouvoir à Martine ESTEBAN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en application de l'article 24 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985.

OBJET : Désignation des représentants du collège élus aux commissions administratives paritaires de catégorie A, B et C

Madame la Présidente expose :

Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n°92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°96-1087 du 10 décembre 1996 relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique,
Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Les commissions administratives paritaires de catégorie A, B, C sont des instances consultatives placées auprès de chaque Centre de gestion dont les saisines sont relatives aux questions touchant aux fonctionnaires titulaires et stagiaires.

Chacune de ces instances comporte un collège de représentants du personnel, élu par les électeurs rattachés ainsi qu'un collège des élus désignés (en dehors du ou de la président(e) de l'instance) par voie de délibération parmi les élus des collectivités et établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une commission administrative paritaire.

Ainsi, suite aux élections du Conseil d'Administration du Centre de gestion de l'Ariège, il est nécessaire de désigner les représentants du collège élus pour chacune de ces instances, de la manière suivante ;

Commission administrative paritaire Catégorie A (4 représentants)

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
Martine ESTEBAN	Sophie BAYARD
Serge VILLEROUX	Richard de MERITENS DE VILLENEUVE
Nathalie AURIAC	Nathalie CANAL
Florent PAULY	Anthony CROUZET

Commission administrative paritaire Catégorie B (5 représentants)

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
Martine ESTEBAN	Cécile FENAROLI
SERGE VILLEROUX	Richard de MERITENS DE VILLENEUVE
Nicole QUILLIEN	Paul CAYROL
Jérôme DUROUDIER	Michel DOUSSAT
Alain SUTRA	Géraldine PONS

Commission administrative paritaire Catégorie C (8 représentants)

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
Martine ESTEBAN	Sylviane LAVEDRINE GOGUILLOT
SERGE VILLEROUX	Richard de MERITENS DE VILLENEUVE
Nathalie AURIAC	Nathalie CANAL
Florent PAULY	Anthony CROUZET
Jérôme MATEOS	Valérie SURCIN
Nicole QUILLIEN	Paul CAYROL
Jérôme DUROUDIER	Michel DOUSSAT
Alain SUTRA	Géraldine PONS

Sur le rapport de Madame la Présidente

Le Conseil d'Administration,

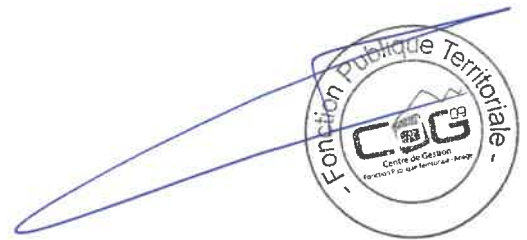
DECIDE

De procéder à la nomination des collèges élus aux différentes instances selon les tableaux présentés.

Adopté à l'unanimité, par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 16 juillet 2026

Pour extrait conforme.
À Foix, le 16 juillet 2026

La Présidente,
Martine ESTEBAN



La Présidente :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse – 68 rue Raymond IV -31000 Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Publié le : 23 juillet 2026

Transmis au Préfet le : 17 juillet 2026

Centre de gestion de l'Ariège

10 rue Germain Authié
09000 Foix
Tél. 05-34-09-32-40
secretariat@cdg09.fr
www.cdg09.fr